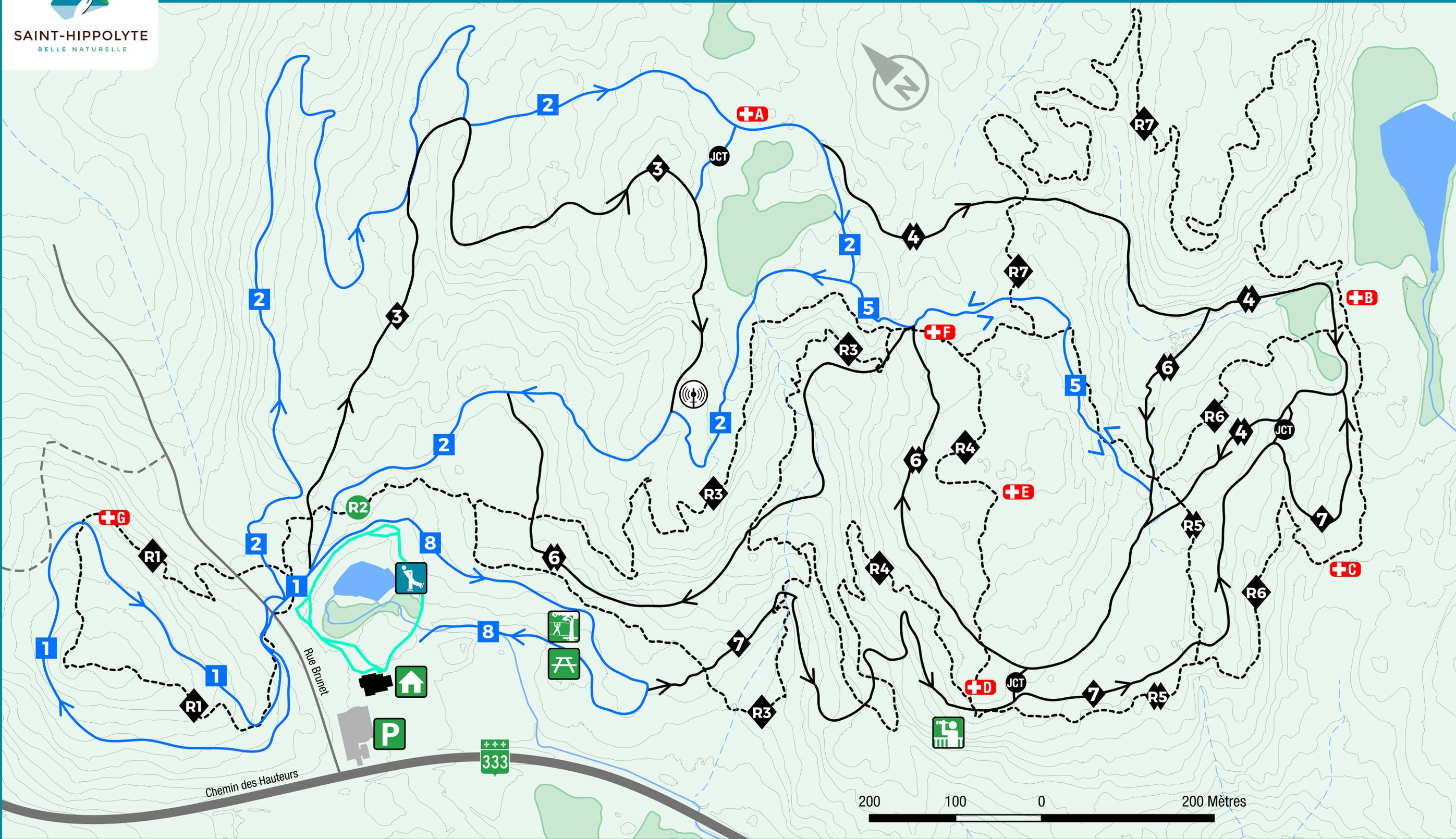




SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

CARTE DES SENTIERS DE SKI DE FOND, RAQUETTE ET VÉLO DE MONTAGNE



SENTIERS DE SKI DE FOND

NOM	LONGUEUR	SENS
1 Morency	1,2 km	↻
2 Achigan	2,6 km	↻
3 Fournelle	2,0 km	↻
4 Cornu	1,1 km	↻
5 Connolly	0,5 km	↕
6 Maillé	1,9 km	↻
7 Écho	1,6 km	↻
8 Bleu	0,9 km	↻

SENTIERS DE RAQUETTE

NOM	LONGUEUR	SENS
R1 Allons voir!	1,0 km	↕
R2 Le Relais	0,3 km	↕
R3 Les Ruisseaux	2,2 km	↕
R4 La Prucheraie	1,5 km	↕
R5 Le Belvédère	0,9 km	↕
R6 Les Menhirs	1,0 km	↕
R7 Le Plateau	2,3 km	↕

LÉGENDE DES PICTOGRAMMES

- Pavillon d'accueil
- Stationnement
- Aire de pique-nique
- Hébertisme
- Belvédère
- Tour de télécommunications
- Sentier de glace

ONDAGO

Téléchargez l'application ONDAGO sur votre téléphone intelligent et suivez vos déplacements dans les sentiers en temps réel.

Niveaux de difficulté

- Facile
- Difficile
- Très difficile
- Extrêmement difficile

CONSEILS DE SÉCURITÉ

- 1 Nos sentiers ne sont pas patrouillés, vous êtes responsables de votre propre sécurité.
- 2 En hiver, consultez les conditions de ski à : skidefondlaurentides.com/conditions
- 3 Apportez un téléphone cellulaire.
- 4 Portez des vêtements adaptés à la température.
- 5 Apportez de l'eau et de la nourriture.
- 6 Cyclistes, portez un casque en tout temps.

+A

En cas d'urgence, composez le 911.
Si possible, identifiez la borne (A, B, C, D, E, F ou G) la plus près de vous.

Fermeture du site

Vous devez avoir quitté le site une heure avant le coucher du soleil. Merci de planifier votre visite afin d'éviter tout retard.

RÈGLEMENTS

- 1 Dans les pistes de ski bidirectionnelles, le skieur qui monte doit donner priorité à celui qui descend.
- 2 Les vélos « fatbikes » sont admis dans les sentiers de raquettes.
- 3 Respectez le balisage et la signalisation.
- 4 Aux croisements de pistes, les raquetteurs et cyclistes doivent céder le passage aux skieurs.
- 5 Les chiens en laisse sont admis sur les sentiers de raquettes / vélo seulement; vous devez avoir vos sacs à déchets.
- 6 Il est interdit aux raquetteurs, marcheurs et cyclistes d'emprunter les sentiers de ski.
- 7 Les cyclistes doivent céder le passage aux raquetteurs et marcheurs.
- 8 Les cyclistes qui descendent doivent céder le passage aux cyclistes qui montent.